

RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
RÉUNION DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'ACCESSIBILITÉ
VENDREDI 22 JANVIER 2021
FORUM EN LIGNE

Présences : John Graham (président), Scott Jocelyn, Dianna Scarth, Martin Harder, Josh Watt, Laurel Repski, Kris Cowley, Brad Robertson, John Wyndels et Colleen Watters (Bureau de l'accessibilité du Manitoba)

Absences : Aucune

Le président souhaite la bienvenue à tous les participants à la réunion et ceux-ci se présentent. Les membres du Conseil participent à une séance d'apprentissage sur le processus d'interrogation appréciative (souvent utilisé dans les forums éducatifs), qui permet de discuter d'une multiplicité de points de vue d'une manière positive. Ce processus fournit des outils et des techniques pour dégager une vision de l'avenir, tout en harmonisant les forces de chacun. Cet outil pourrait être utilisé pour obtenir les commentaires des parties concernées lors de l'Examen de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle.

Les membres du Conseil discutent du cadre de référence de l'Examen de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle. Selon la version la plus récente, le processus de consultation devait se terminer en avril 2021, et un rapport final devait être remis à la ministre le 10 septembre.

Décision : Le Conseil recommande que le cadre de référence de l'Examen de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle soit modifié afin de préciser que le processus de consultation se terminera en juin 2021 et qu'un rapport final sera remis à la ministre le 10 septembre.

Le président et la secrétaire présentent les mises à jour au Conseil. La secrétaire soulève la question de la langue ASL (American Sign Language) et de l'exigence de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle selon laquelle toute communication doit être rendue accessible aux personnes handicapées. Ce sujet a été abordé pour la première fois avec un organisme du secteur public qui a compris qu'il avait l'obligation de fournir ses services en langue ASL, mais qui s'interrogeait sur la responsabilité du client. Les petits organismes commencent à soulever la question alors qu'ils tentent de déterminer les meilleures façons de communiquer avec les clients sourds. Il sera important que l'Examen aborde cette question. La question est posée à savoir s'il serait possible que les détaillants et les organismes professionnels financent ce type de mesure d'adaptation. Une suggestion est de mettre de côté une réserve d'argent pour la fourniture de services en langue ASL.

La Nouvelle-Écosse a entamé le processus d'examen de ses normes d'accessibilité. Les trois autres normes d'accessibilité (renseignements et communication accessibles, transport et conception des espaces publics) qui n'ont pas encore été mises en œuvre au Manitoba sont en cours d'élaboration.

Le président présente les conclusions issues des conversations générales préliminaires avec les parties concernées, qui avaient pour but de solliciter des suggestions sur la manière dont le Conseil pourrait mener l'Examen de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle.

Mesure à prendre : Il est convenu que la secrétaire préparera un document pour le Conseil donnant un aperçu du processus d'Examen de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle.

Le Conseil discute du calendrier proposé, des composantes de l'Examen, des plateformes technologiques et des questions fondamentales.

Décision : D'ici le 4 février 2021, la secrétaire élaborera un document d'aperçu à soumettre à l'examen du Conseil. Le Conseil tiendra une discussion préliminaire le jeudi 4 février 2021 à 14 h dans le but d'approuver le document et de parler des considérations technologiques relatives au processus d'examen.

La séance est levée à 15 h 10.